

**DEPARTEMENT** 

ARRONDISSEMENT CANTON

DU PAS DE CALAIS

DE LENS

DE BULLY-LES-MINES

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### **DU CONSEIL MUNICIPAL EN SEANCE DU JEUDI 05 DECEMBRE 2019**

# Date de la convocation :

25 Novembre 2019

Date d'affichage:

25 Novembre 2019

### Nombre de membres :

Afférents au conseil

municipal: 29 En exercice: 29 Présents: 17 Procurations: 4

### A la majorité :

Pour : /////
Contre : 21

Abstention: //////

Mention exécutoire : oui

L'An deux mil dix-neuf, le cinq Décembre à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Laurent POISSANT, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite, conformément à la Loi, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

<u>Présents</u>: Mrs Laurent POISSANT, Alain COURAULT, Mme Nicole LAURENT, M. Joël BIGOURD, Mmes Monique STORNE, Marylène ROBERT, Catherine BECART, Anne-Marie DUHAMEL, Mrs Serge HERMANT, Bruno GUILLEMANT, Bruno LOTHE, Mme Perrine FRUCHART, Mrs Christian KASPRZYK, Jean-Marie MANIEZ, Jean-Pierre COQUELLE, Christophe SINGER et Philippe NEVEU.

<u>Excusés</u>: Mme Anne NAUDE, Mrs Daniel LAIGLE, Bertrand NAGLIK, Mmes Linda MEDJAHDI et Corinne TOURNANT,

<u>Absents</u>: Mmes Armelle VISEURS, Emmanuelle HEAULME et M. Valentin PRUVOT.

Excusés ayant donné procuration : M. Direc COMPARON procuration à M. Joël BIGOURD, M. Joel OUVRY procuration à M. Alain & URAULT, Mme Jasmine BEDENIK procuration à Mme Marylène ROBERT, M. Philippe DUTKIEWICZ procuration à M. Laurent POISSANT.

Secrétaire: Mme Perrine FRUCHART.

Objet: Dissolution du Syndicat Intercommunal du SIVOM de la Gohelle

La Commune de Labourse a quitté le SIVOM DE LA GOHELLE en 2018. De plus les compétences concernant le développement économique sont désormais transférées à l'agglomération.

Par conséquent, le SIVOM propose sa dissolution en répartissant l'actif entre les communes membres restantes au 31 Décembre 2019 minuit.

Le calcul de la répartition de l'actif pourrait se faire après l'avis de chacune des Communes. Les Communes de Nœux-les-Mines, de Sains-en-Gohelle et de Sailly-Labourse ont donné un avis favorable à cette dissolution.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de donner son avis sur la dissolution.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**:

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

Décide d'émettre un avis défavorable à la dissolution du Syndicat Intercommunal de la Gohelle.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

